

À CHAQUE ÂGE SA VACCINATION!

La vaccination à 13-14 ans

Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles

édition **2022**

Pourquoi vacciner?

Pour se protéger contre certaines maladies.

Les vaccins utilisés dans le Programme de vaccination contiennent des fragments d'un virus ou d'une bactérie, ou une faible quantité de ceux-ci tués ou affaiblis.

Grâce aux vaccins, le système immunitaire se prépare à les reconnaître et à les combattre. S'il les rencontre encore une fois, il pourra plus facilement les neutraliser.

Pour protéger les autres contre certaines maladies.

Quelques personnes ne peuvent pas être vaccinées : nourrissons trop jeunes, personnes pour lesquelles c'est médicalement contre-indiqué.

Plus il y a de personnes vaccinées contre une maladie, moins le virus ou la bactérie circulent dans la population, ce qui protège notamment les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées.

Des réactions sont-elles possibles ?

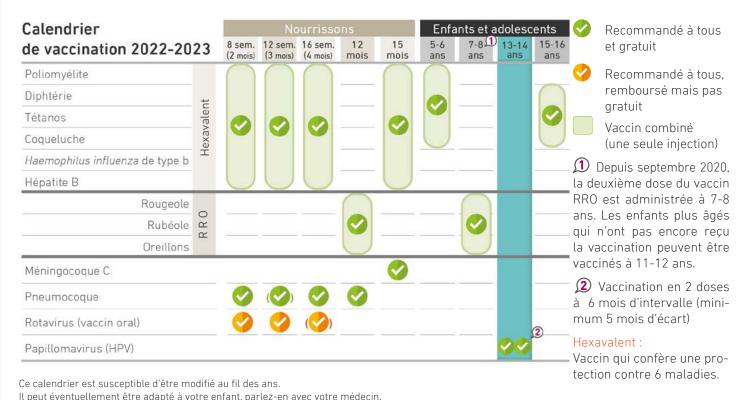
Certains effets indésirables sont possibles.

Ils sont généralement **sans gravité** : rougeurs, légère douleur à l'endroit où l'injection du vaccin est faite et fièvre de courte durée.

Ces réactions disparaissent après quelques jours au maximum.

Pour plus d'informations, consultez votre médecin traitant ou le site: www.vaccination-info.be





Quels vaccins sont recommandés à 13 - 14 ans ?

Une vaccination en 2 doses contre le papillomavirus humain (HPV) pour tous les jeunes inscrits en 1ère différenciée, 2ème secondaire ou âgés de 13-14 ans dans l'enseignement spécialisé.



En retard de vaccination?

Un **rattrapage** pour tous les jeunes **n'ayant pas encore reçu** les 2 doses de vaccin contre la rougeole-rubéole-oreillons **(RRO)**. Un **rattrapage** pour tous les jeunes qui ne sont pas vaccinés contre l'**hépatite B**.

A NOTER:

La vaccination concerne les filles et les garçons.

EN PRATIQUE

Qui peut vacciner?

- Votre médecin traitant ;
- L'équipe de Promotion de la Santé à l'École ;
- L'équipe vérifie le statut vaccinal des élèves à chaque bilan de santé.
 Selon les âges, elle peut proposer une vaccination prévue dans le calendrier vaccinal ou un rattrapage; ou vous proposer de prendre contact avec votre médecin traitant.
- L'équipe du planning familial.

Qu'allez-vous payer?

- Les vaccins sont gratuits et fournis directement par le professionnel de santé qui doit les commander auprès du Programme de vaccination. Il ne faut pas l'acheter en pharmacie.
- D'éventuels frais de consultation chez le médecin traitant sont à votre charge.
- Vous n'avez aucun frais dans le cadre de la Promotion de la Santé à l'Ecole.



FO Le

FOCUS

Le papillomavirus humain (HPV)

- Le HPV est un **virus** qui se décline en différents types. Il en existe plus d'une centaine.
- Près de 80% de la population est infectée au cours de sa vie par un type de virus HPV. La plupart l'élimineront naturellement et ne développeront pas de complication.
- Certains types peuvent entraîner des infections au niveau des organes génitaux, de l'anus ou de la gorge. Ces infections peuvent évoluer en cancer (col de l'utérus, vulve, vagin, pénis, anus, bouche-pharynx). Environ 20 % des cancers se déclarent chez l'homme.
 - Les types HPV16 et 18 sont les plus dangereux et les plus fréquents.
 - D'autres types HPV sont responsables de verrues génitales.
- Le HPV se transmet lors des relations sexuelles ou lors de caresses intimes. La vaccination est préconisée, même après le début de la vie sexuelle et jusqu'à 26 ans.
- Le préservatif ne protège pas totalement contre une infection transmise par le HPV.
- La vaccination ne protège pas contre tous les types de virus HPV. Pour les filles, la prévention du cancer nécessite toujours un dépistage par frottis.

Pour plus d'informations, consultez votre médecin traitant ou le site : www.vaccination-info.be



Le système de commande de vaccins, et d'encodage des données vaccinales, utilisé par les vaccinateurs dans le cadre du Programme, se nomme e-vax.

Ce système permet d'enregistrer les dates de vaccination et de constituer le registre vaccinal permettant le suivi de votre vaccination.

Les données sont gérées dans le respect de la loi relative à la protection de la vie privée.

Si vous ne souhaitez pas que vos données vaccinales soient encodées, informez-en votre vaccinateur.





